

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Barthélemy-Vimont (CSSDM) SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES PROTÉGÉES**

**Année scolaire 2020-2021**

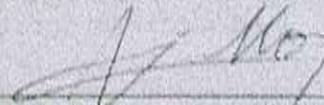
**Résolution # 210119-A**

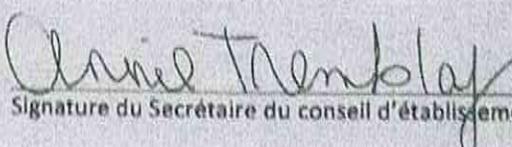
Le conseil d'établissement de l'école Barthélemy-Vimont et annexe confirme que son centre de services scolaire ou sa commission scolaire lui a transféré un montant de 114 012,00\$, dans le cadre des mesures protégées.

Le conseil d'établissement de l'école Barthélemy-Vimont et annexe confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veuillez noter qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles Immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200); et
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

  
\_\_\_\_\_  
Signature du Président ou de la Présidente du conseil d'établissement

  
\_\_\_\_\_  
Signature du Secrétaire du conseil d'établissement

Rencontre du CE sur TEAMS

19 janvier 2021

Lieu

Date